

**PROCES-VERBAL N°29 DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2024 à 20H**

Convocation en date du : 04 septembre 2024

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d'Huin

Membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Pascal GARNIER

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Claude DESCOURVIERES, Bruno DECOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL.

Absents excusés : Marie-Odile GARNIER, Laurie MAUGAIN, Mikaël NICOLAS (procuration à Pascal GARNIER), Christophe REGNIER (procuration à Cédric BRAGARD).

Absents : Maxime GIRARD et Philippe GROS.

8 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 28 du 3 juillet 2024
- Présentation du projet du nouveau garde ONF
- ADAT Protection des données
- Ecole et périscolaire
- ZAENR Zone d'Accélération des Energie Renouvelables
- Logement 3 Rue de la Mairie
- Questions diverses

En préambule, le Maire demande une minute de silence en mémoire de Claude Garnier, décédé accidentellement Samedi 7 septembre 2024.

Il demande ensuite l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : tarif affouage 2024. Demande acceptée.

Validation du procès-verbal n° 28 de la réunion du 3 juillet 2024.

1. PRESENTATION DU NOUVEAU GARDE ONF

Patrick Nicolas présente le nouveau garde-forestier de l'ONF. Il s'agit de Charles Jacquot arrivé à l'ONF en août 2023, résidant à la maison forestière de la Tour à Boujailles. Désormais, afin d'équilibrer les unités territoriales, la commune de Chapelle d'Huin fait partie du triage de Boujailles, Bulle et Courvières.

2. ADAT – PROTECTION DES DONNEES

La Commune de Chapelle d'Huin est engagée par une convention avec l'Adat concernant la protection des données. La prestation DPO (Délégué à la Protection des Données) est assurée par l'Adat dans le cadre de ses missions optionnelles. La présente convention a pour objet de préciser les modalités dans lesquelles les missions optionnelles de DPO seront réalisées par

l'Adat au bénéfice de la collectivité qui en a fait la demande. La mission du DPO comprend 2 phases : la mise en conformité puis l'abonnement annuel.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la fin de la phase de mise en conformité.

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles (hors pack de base) proposées par l'Adat ;
- donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant correspondant.

3. ECOLE ET PERISCOLAIRE

Rentrée 2024 : 74 élèves ont fait la rentrée dans 4 classes. Cela a nécessité l'installation d'un Algeco fin août dans la cour de l'école. La CCA, détenant la compétence « Ecole », informe que cette mise en place a coûté 41999,98€ HT + 667.69 €HT pour l'électricité. La location annuelle s'élève à 6248,64 € HT, soit 520.70 €HT par mois. Les horaires de classe ont changé : 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 30 à 16 heures.

Périscolaire : ouverture à 7 heures le matin. Beaucoup d'enfants sont inscrits pour le repas du midi (entre 15 et 26) et variable à partir de 16 heures (de 6 à 15).

Une première sortie a lieu à 17 heures et la deuxième a lieu à 18 heures 30.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'accueil des enfants de plus de 3 ans, même s'ils ne sont pas propres.

4. ZAENR : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables demande aux élus des communes de zoner les implantations possibles pour de nouvelles installations d'énergies à partir d'énergies renouvelables. Le conseil municipal décide de créer des zones pour le photovoltaïque intégrant la totalité des toitures de la commune et des particuliers, y compris les bâtiments agricoles. Pour le photovoltaïque au sol et le petit éolien : pas de zone définie, les demandes seront traitées au cas par cas. Pour le solaire thermique, bois énergie, géothermie, réseau de chaleur : pas de zone définie, à voir en fonction d'éventuels projets.

Une fois les zones ZAENR définies, elles seront portées à la connaissance de la population par voie d'affichage.

5. LOGEMENT COMMUNAL 3 RUE DE LA MAIRIE

L'employé communal lessivera murs et plafonds et repeindra une chambre dans l'appartement.

LE DPE (Diagnostic de performance énergétique) étant obligatoire, ce dernier va être réalisé rapidement et conditionne la future location de cet appartement.

6. BOIS ET AFFOUAGE

- Environ 500m³ de résineux (principalement du sapin) seront proposés à la vente du 18 septembre 2024. Le dégagement dans les Parcelles 2 et 25 va être réalisé ainsi que dans la Parcelle 4 et la Parcelle 14.
- Affouage 2024 : il sera effectué dans la Parcelle 6 et dans le non-soumis. Après réflexion, le Conseil Municipal souhaite changer le prix d'un stère de bois et propose 15 € le stère (au lieu de 10 €). Accord à l'unanimité.

Les demandes seront reçues en mairie jusqu'au 20 octobre 2024.

7. QUESTIONS DIVERSES

- ⚡ Carrière du Souillot : un nouveau contrat va être proposé d'ici la fin 2024 et les déblais rapportés seront payés à la commune.
- ⚡ La loi 3DS (Différentiation, Décentralisation, déconcentration et Simplification) impose aux communes de faire un adressage et un référencement de voiries. Pour ce dernier point, La Poste propose de faire cette prestation avec un tableau des voiries (type de revêtement, compétence de la voirie,...) et un fichier pour intégrer dans le SIG (Schéma d'Intérêt Général). Si les communes de la CCA valident la prestation, cette offre sera de 3300 €/HT environ pour la commune. Le CM donne son accord pour cette prestation.
La commune est en attente d'un devis pour changement de la conduite d'eau Rue de Pontarlier.
- ⚡ Employé communal : Son CDD se termine le 16 octobre. Après discussion, les conseillers municipaux ne souhaitent pas renouveler son contrat.
- ⚡ Le nouveau photocopieur a été installé le 3 septembre par Espace Bureautique de THISE qui a repris les 2 anciens photocopieurs.
- ⚡ Cotisations FSL (Fonds de Solidarité Logement) 0.61 €/habitant et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés) 0.30€/habitant payées par la CCA.
- ⚡ Points-Nœuds : Le département du Doubs déploie un réseau Points-Nœuds pour faciliter les balades en vélo sur des chemins communaux. Les parcours pour les communes de la CCA vont être proposés aux élus pour les valider ou apporter des corrections.
- ⚡ Les anciennes tables d'école seront données à l'association des parents d'élèves. Les personnes intéressées pourront en acheter.

La séance est levée à 23 H 00.

Le secrétaire de séance,
Pascal GARNIER.



Le Maire,
Béatrice PRITZY.